

Plan d'Actions Territorial



NAUZE - CONGORBES

Sommaire

La démarche du PAT.....	P1
Les actions réalisées et en cours.....	P2
Les actions à venir.....	P6
D'autres projets en cours....	P7
Agenda.....	P8

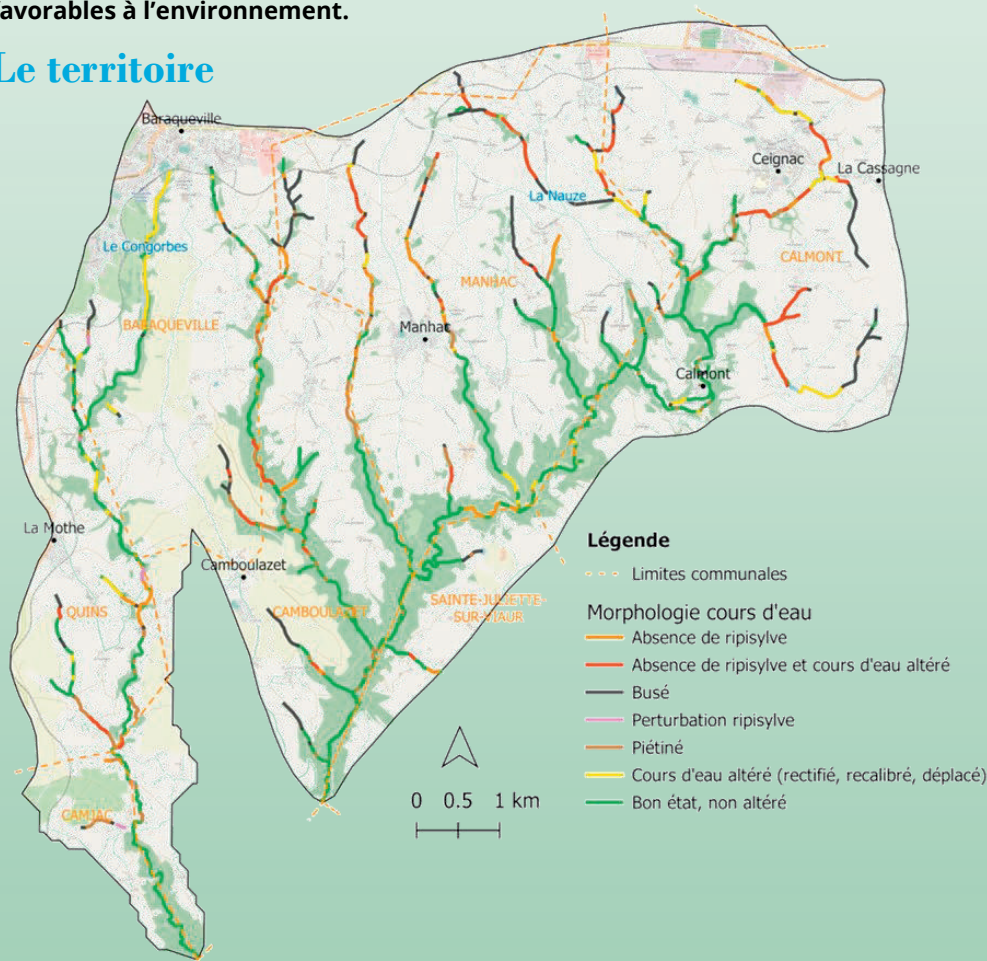
Les points de vigilances identifiés par les agriculteurs

Erosion des sols
Autonomie fourragère
Temps de travail
Aléas climatiques

La démarche du PAT

Le troisième Contrat de rivière Viaur qui va être mis en œuvre de 2024 à 2028 met l'accent sur deux nouveaux territoires pour son programme agricole. Les bassins versants de la Nauze et du Congorbes en font partie. Ce programme permet de mobiliser des moyens financiers et techniques afin d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles durables et favorables à l'environnement.

Le territoire



Les enjeux

Améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et l'état des masses d'eau
Améliorer la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux en diminuant les pollutions ponctuelles et diffuses
Améliorer le fonctionnement des cours d'eau et notamment des petits cours d'eau de têtes de bassin versant
Limiter l'érosion des sols

Lancement du programme

Ainsi après plusieurs années d'amélioration de la connaissance, de partage et de co-construction avec les différents acteurs, les premières actions ont pu débuter. L'année 2022 a été marquée par les premières réunions d'échanges sur le territoire avec la présentation aux élus et aux agriculteurs de l'état des lieux (milieux aquatiques, qualité des eaux, contexte agricole et urbain...), la co-construction du programme d'actions et des réunions de partage en bordure de cours d'eau... Après un travail de concertation avec les différents partenaires techniques et financiers, c'est à l'automne 2022 que nous avons présenté aux agriculteurs un programme d'actions volontaire, gratuit et adapté au contexte local.

Les actions réalisées et en cours

Une première journée autour de la valorisation des effluents d'élevage

C'est donc le 28 octobre 2022, sur l'exploitation de Monsieur Albinet à la Védélie (Manhac) que la première rencontre technique du PAT Nauze-Congorbes s'est déroulée sur la thématique de la valorisation des effluents d'élevage. La rencontre a commencé par une présentation d'Hélène POUGET, Animatrice Agri Viaur à l'EPAGE Viaur. Elle a pu rappeler les enjeux présents sur ce territoire en termes de préservation des milieux aquatiques et présenter les nombreux accompagnements individuels, collectifs et aides financières qui seront proposés pendant les 5 années du programme. C'est ensuite avec Jean-Claude Platon, machiniste à la FDCuma, Muriel Six et Tiphany Constantin, conseillères à la Chambre d'agriculture que les échanges techniques ont pu se faire autour de la fertilisation organique et des pesées d'épandeurs. Après un repas pris en commun, l'après-midi s'est déroulée au champ avec des démonstrations d'épandages de différents matériels.

Les démonstrations d'épandages (Jean-Claude PLATON - FDCuma)

Deux chantiers épandages ont fait l'objet d'attentions particulières notamment au regard de la qualité de travail, un lors de la rencontre à la Védélie et un lors d'une journée similaire à Faral pour le PAT Vioulou-amont. Sur ces deux journées, nous nous sommes tout d'abord intéressés au poids de fumier épandu. A l'aide de pesons mobiles nous avons pesé l'ensemble tracteur et épandeur à vide et en charge, et nous avons mesuré le volume de chargement. Le poids de fumier issu des logettes de vaches laitières était de 11,4 T pour 13,8 m³ de chargement, soit une densité de 836 kg/m³. L'autre épandeur chargé avec du fumier de brebis laitières stocké en fumière, affichait 7,2 T pour 11.35 m³, soit 640 kg/m³. Les systèmes de pesées intégrés, très peu développés pour l'instant, peuvent apporter un plus indéniable en matière de précision et de valorisation des effluents. **L'idéal est de disposer d'un pont bascule à proximité de l'exploitation et de réaliser 3 ou 4 pesées d'un même fumier pour établir ses repères.**

Sites	Fumier	Poids du fumier	Densité
Vezins	Brebis laitières stocké en fumière	7,22	0,64
	Vaches laitières en logette	11,4	0,83
Manhac	Vaches laitières en logette	7,86	0,89
	Vaches laitières en logette + raclage	8,24	0,93



Ensuite nous nous sommes rendus au champ pour l'épandage avec différents outils. A Faral, le premier doté de deux hérissons verticaux et le second d'une table d'épandage. Des bacs de 0.25 m² disposés au sol avant le passage de l'épandeur ont été pesés individuellement après le passage de l'épandeur pour évaluer la quantité épandue, et appréhender la largeur de travail et la répartition au sol. Les agriculteurs ont globalement déjà de bons repères des doses épandues, mais pour la répartition au sol, c'est plus difficile. Les écarts de dose vont de 1 à 4 sur la largeur de projection. Il faut ensuite recouper les passages pour homogénéiser la quantité épandue, ce qui définit la largeur de travail. Les différences ont été assez marquées entre les deux appareils, la largeur de travail est presque deux fois plus importante avec l'épandeur à table comparé à celui à hérissons verticaux. La qualité d'émiettement est également plus régulière, même si les modèles à table d'épandage sont plutôt réservés aux fumiers décomposés ou compostés, et épandus à faible dose, 10 T/ha.

L'appareil à deux hérissons verticaux est capable d'épandre à faible dose à condition de réguler la vitesse du tapis et de limiter la vitesse d'avancement pour éviter les grosses mottes et surtout fournir une répartition plus régulière sur la largeur de travail. C'est ce que nous avons testé lors de la journée de démonstration à Manhac sur un épandeur à hérissons verticaux, où nous avons fait varier ces réglages sur 4 mesures. Au départ la vitesse d'avancement était d'environ 10 km/h et la vitesse de tapis élevée, puis nous avons réduit les deux paramètres successivement. La répartition au sol mesurée avec le contenu des bacs s'est avérée au fur et à mesure plus régulière. On peut donc obtenir la même dose au sol, avec une répartition différente selon les réglages que l'on effectue. Lorsque la vitesse du tapis est élevée, l'épandeur a tendance à fournir une dose plus chargée de chaque côté de l'épandeur alors que lorsqu'elle est réduite la courbe s'aplatit. On peut donc retenir qu'en fonction de la destination des épandages, prairie ou avant labour pour une culture, on peut travailler différemment.



Les analyses d'effluents (Tiphany CONSTANTIN - CA12)

Cette journée a également permis de recueillir fumier et lisier afin de faire des analyses pour acquérir des références locales sur leur valeur fertilisante : teneurs en N,P,K, C/N... dans un objectif d'optimiser leur valorisation.

Sur l'ensemble des deux territoires, huit échantillons ont été analysés.

Les trois analyses de lisier montrent des concentrations en éléments fertilisants élevées comparées aux références régionales. Comme la plupart des lisiers, ils ont des C/N faibles (inférieurs à 8) et des pourcentages d'azote ammoniacal plus élevés (de 36 à 40 %), cela implique une disponibilité rapide de l'azote pour la culture implantée. Les deux fumiers d'ovins contiennent en moyenne 10,4 unités d'azote par tonne de produit brut contre 8,8 sur l'ensemble de la région Occitanie. Les valeurs des trois fumiers de bovins sont un peu moins élevées et très différentes d'une ferme à l'autre, cette variation est notamment liée aux pratiques de paillage.



Atelier fertilisation



Analyse d'un lisier au quantofix

Les deux tableaux ci-dessous reprennent les valeurs issues des analyses. Le tableau 2 montre que les engrais organiques sont avant tout des engrais de fond qui permettent de maintenir les stocks de phosphore et de potasse dans le sol. Au-delà de leur valeur fertilisante, ils permettent de soutenir le bon fonctionnement du sol en soutenant sa structure, son pH et sa vie biologique. Il est donc important de bien les répartir sur l'ensemble des parcelles. Le tableau 1 montre notamment que les fumiers ovins sont particulièrement concentrés en azote, phosphore et potassium. Ces fumiers sont donc à épandre à de faibles doses, ce qui permet de valoriser au mieux les éléments fertilisants.

Cela étant dit, les produits organiques sont aussi des engrais azotés efficaces. De par leur nature organique leur comportement au champ varie selon la culture, la période d'implantation et le mode d'enfouissement. La disponibilité de l'azote (on parle aussi d'azote efficace) correspond au pourcentage d'azote du produit disponible pour la culture en place. Cette disponibilité a été calculée à partir de coefficients d'efficacité issus de références régionales (Institut de l'Elevage, Arvalis).

	Azote total (unités/ha)	Phosphore (unités/ha)	Potassium (unités/ha)
Lisier bovin lait : 30 m ³	87,1	30	129
Fumier ovin : 20 t	208	140	496
Fumier bovin pailleux : 20 t	102,6	50	354
Ammonitrate 33,5 : 150 kg	50	0	0

Tableau 1 : Total des éléments fertilisants principaux (unités/ha) par type de produit fertilisant

Azote disponible en unités/ha	Lisier bovin lait : 30 m ³	Fumier ovin : 20 t	Fumier bovin : 20 t	Ammonitrate 33,5 : 150 kg
Prairie (fumier en hiver /	48	52	26	50
Semis maïs	44	52	31	50
Semis céréale d'hiver	13	31	10	50

Tableau 2 : Azote disponible (unités/ha) par culture et par type de produit organique

Maec : des aides directes aux agriculteurs

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) accompagnent les exploitations agricoles dans leur développement ou maintien de pratiques respectueuses de l'environnement sur des territoires à enjeux bien identifiés. C'est donc une opportunité pour les agriculteurs du bassin versant de la Nauze et du Congorbes de pouvoir bénéficier de ces aides spécifiques dont ne peuvent bénéficier que quelques territoires sur le département de l'Aveyron.

Financées en totalité par l'Agence de l'eau Adour Garonne ces mesures visent à réduire l'érosion des sols, préserver les milieux humides et la qualité des eaux ou encore la biodiversité.

Le projet agroenvironnemental (PAEC) déposé en 2022 par l'EPAGE Viaur a reçu un avis favorable pour 3 années (2023, 2024 et 2025). Le projet déposé permet de mobiliser pour ces trois années 661 000 € d'aides directes aux agriculteurs de la Nauze et du Congorbes dans le cadre des mesures proposées.

Deux types de mesures sont proposées sur ce territoire : des mesures à la parcelle, MAEC surfaciques, c'est-à-dire que l'exploitant engage une ou plusieurs parcelles dans la ou les mesures qu'il souhaite ; et des mesures à l'échelle de toute l'exploitation ce sont des MAEC système.

Les agriculteurs qui s'engagent dans une MAEC doivent respecter un cahier des charges pendant 5 ans, en contrepartie ils touchent une aide directe qui leur est attribuée annuellement pendant toute la durée du contrat.

Pour cette première année de contractualisation **11 agriculteurs** se sont engagés dans une ou plusieurs MAEC pour un montant total de **141 000 €** mobilisés pour ces agriculteurs pour les 5 années d'engagement.

Les mesures souscrites par les agriculteurs sur le bassin de la Nauze et du Congorbes concernent :

- La préservation des **zones humides sur 0.85 ha,**
- L'**amélioration de la gestion des prairies sur 50 ha,**
- La **création de prairies après une culture sur 26 ha,**
- L'engagement de toute l'exploitation pour l'**autonomie fourragère sur 117 ha.**

Le programme MAEC est encore ouvert pendant deux années : en 2024 et 2025 ! Pour les agriculteurs qui le souhaitent vous pourrez engager des parcelles dans une ou plusieurs mesures ou engager l'ensemble de votre exploitation. Une réunion d'information sera organisée en début d'année 2024 afin d'en informer les agriculteurs. En effet, l'engagement dans ce type de mesure se fait lors de la déclaration PAC.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé : Hélène Pouget - Animatrice Agri Viaur - au 05 65 71 10 97

Un diagnostic agroécologique adapté aux exploitations

Dans le cadre de leur engagement dans une ou plusieurs mesures agroenvironnementales, les agriculteurs doivent réaliser un diagnostic agroécologique qui va permettre de faire un état des lieux des enjeux environnementaux de l'exploitation et des objectifs à atteindre. Ce diagnostic est réalisé en deux temps par deux interlocuteurs complémentaires : David Galibert de l'adasea d'Oc pour la partie diagnostic agroenvironnemental et Clément Decaux de l'EPAGE Viaur pour la partie diagnostic écologique et plan de gestion.

Ce diagnostic est un temps d'échange privilégié entre l'exploitant et le technicien afin d'aborder de nombreuses thématiques agricoles en lien avec la préservation de la ressource. Il permettra de proposer et d'orienter les agriculteurs vers les accompagnements les mieux adaptés au regard de leur situation, proposés dans le cadre du PAT Nauze-Congorbes.

Intérêts pour l'agriculteur :

- Identifier les points faibles et les points forts des pratiques de l'exploitation vis-à-vis de l'environnement
- Être orienté vers des actions permettant d'améliorer les pratiques agricoles tout en répondant aux enjeux de l'exploitation
- Améliorer les performances de l'exploitation sur le long terme
- Avoir un accompagnement individuel et personnalisé, obtenir des aides financières.

Objectifs communs :

- Optimiser les pratiques agricoles de l'agriculteur (fertilisation, travail du sol, entretien des haies, cours d'eau, pratiques culturales, ...) tout en prenant en compte les répercussions sur l'environnement,
- Réduire les coûts d'exploitation : réduire les intrants en valorisant les effluents issus de l'élevage, gérer et valoriser au mieux le pâturage et le stockage...
- Optimiser les rendements (préserver le capital sol en diminuant l'érosion : gain de fertilité, éviter les re-semis...)
- S'adapter aux aléas climatiques (sécheresses, orages)
- Préserver les ressources (qualité de l'eau pour l'abreuvement du bétail).

Teneurs en pesticides dans les eaux de la Nauze et du Congorbes

Deux stations qualitées situées sur la Nauze à Calmont et sur le Congorbes à Moulin Haut (Quins) permettent d'avoir un suivi historique des produits phytosanitaires sur ce secteur. Une des particularités de ce bassin versant est la présence d'un nombre élevé de pesticides comparativement aux autres stations suivies sur le bassin versant du Viaur.

En 2022, sur la Nauze, 10 molécules ont été quantifiées dans l'eau. Parmi celles que l'on retrouve le plus : l'AMPA qui est retrouvé dans 100% des prélèvements, le glyphosate (dans 67% des prélèvements), le nicosulfuron (44%), le métolachlor ESA (44%) et le métazachlore ESA (33%).

Pour le Congorbes, ce sont 6 molécules quantifiées dans l'eau en 2022. Parmi celles que l'on retrouve le plus : l'AMPA qui est retrouvé dans 88% des prélèvements, le glyphosate (dans 44% des prélèvements) et l'atrazine dézéthyl (44%).

Afin de pouvoir accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides et plus particulièrement des herbicides, un partenariat a été mis en œuvre avec le LIA-GIP d'Occitanie (anciennement plateforme Agroécologique d'Auzeville) pour suivre des essais visant la réduction de doses. En s'appuyant sur l'expertise et la connaissance du LIA des essais ont été mis en œuvre en 2022 et cette année.

Ce travail est complémentaire à l'expertise développée localement par la Chambre d'agriculture de l'Aveyron sur ces sujets. Notamment dans le cadre de leur animation du dispositif DEPHY FERME du plan ECO PHYTO. Le travail mené par la Chambre d'agriculture a pour but d'éprouver, valoriser et déployer des techniques et systèmes agricoles, économes en produits phytosanitaires. Deux fermes suivies dans ce groupe se situent sur le bassin versant de la Nauze. Ainsi, le partenariat entre l'EPAGE Viaur et la Chambre d'agriculture permettra de mettre à profit leur expertise développée dans ce cadre là sur le territoire du PAT par la diffusion et la valorisation des pratiques favorables à la réduction des pesticides.

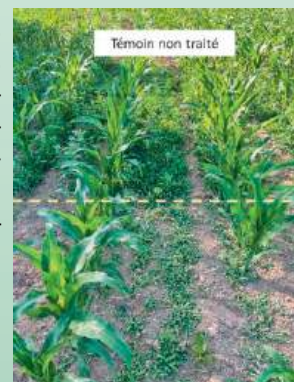
Gestion des herbicides : Essais maïs

Pour la deuxième année consécutive nous réalisons sur la commune de Manhac des essais herbicides sur la culture de maïs. L'objectif est d'identifier des itinéraires de traitement les mieux adaptés et les plus efficaces possibles afin de réduire l'impact des produits phytosanitaires sur les milieux aquatiques. Ces essais sont réalisés en partenariat avec le LIA-GIP d'Occitanie. En 2022, les premiers essais ont permis de mettre en évidence qu'intégrer des programmes tout post levées (sans chloroacétamides) dans sa stratégie de désherbage nécessite une approche et une organisation différente par rapport à l'utilisation de programme de prélevée. Trois facteurs sont très importants pour la réussite du traitement :

- Bien observer sa parcelle
- **Adapter l'adjuvantation**
- Bien choisir les produits et adapter les programmes

Retrouvez la synthèse détaillée de ces essais sur le site : www.gip-lia.fr dans Ressources / Gestion des adventices / Synthèse essais maïs 2022

Les essais pour cette année 2023 concernent le désherbage sur maïs grain avec une gestion spécifique du rumex. Les résultats des essais seront prochainement accessibles sur le même site.



Rappel : trois familles d'adjuvants

Sulfates d'ammoniums

Rôle humectant : limite le phénomène de dessèchement des gouttelettes responsable de l'évaporation du produit. Ce phénomène étant retardé, ces adjuvants améliorent le taux de pénétration de l'herbicide dans l'adventice et l'efficacité finale du traitement. Correcteurs de bouillie : limite les phénomènes indésirables des charges positives (cations Ca^{++} , Mg^{+}) lors de la préparation de la bouillie et maintiennent les propriétés physico-chimiques dans des plages optimales. Ici le sulfate d'ammonium joue le rôle de correcteurs de dureté de l'eau.

Les mouillants

Ils agissent comme de puissants agents tensio-actifs permettant l'étalement de la goutte de bouillie sur le corps gras des adventices. Il met à l'abri la gouttelette face à l'évaporation et améliore ainsi la quantité de produit qui pénètre.

Les huiles :

Ces adjuvants aident les molécules systémiques ou pénétrantes à franchir la cuticule de la plante formant une barrière naturelle au passage des substances actives. Ils permettent ainsi d'augmenter la quantité de matières actives absorbée par la plante.

Extrait de la « Synthèse des essais désherbage maïs 2022 » - LIA-GIP d'Occitanie

Les actions à venir

La Haie

La haie est un élément paysager de nos territoires de bocages, dessinant des parcelles agricoles plus ou moins grandes, longeant nos routes et chemins, abritant les bâtiments agricoles... A l'échelle de tout un bassin versant elle va permettre de réguler la circulation des eaux en réduisant le ruissellement et favorisant leur infiltration dans les sols. Limiter l'érosion, stocker l'eau dans les parcelles agricoles, réduire le transfert des polluants, abriter la faune sauvage... la haie joue un rôle majeur pour la préservation de nos ressources. En partenariat avec l'association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron des actions spécifiques sur cette thématique vous seront proposées tout au long du programme : démonstration d'outils d'entretien des haies, diagnostic des haies à l'échelle de l'exploitation, plantation de haies... Afin de vous proposer des accompagnements pertinents et adaptés un état des lieux précis du territoire est réalisé pendant l'été 2023. Si vous avez des projets, des questions, n'hésitez pas à nous contacter pour un accompagnement spécifique.

L'accompagnement de l'Association Arbres Haies Paysages d'Aveyron

Sophie HIGOUNENC - Directrice - AHP12

Un diagnostic des haies pour aller plus loin que la plantation

Depuis sa création il y a 20ans, l'association Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron accompagne les propriétaires fonciers du département dans leurs projets de plantation. Oui mais voilà, sur un département où la haie est déjà fortement présente, il est aussi essentiel de s'intéresser à ce qui est déjà en place. Parfois, en redonnant un sens à une haie existante, on s'économise la plantation d'une nouvelle.

C'est là tout l'enjeu d'un diagnostic bocage. Concrètement, un technicien de l'association vient faire un état des lieux des haies existantes à l'échelle d'un îlot par exemple, en tenant compte des problématiques soulevées par l'agriculteur : problème d'érosion, besoin de fourrage d'appoint, abris pour les bêtes ou les céréales, paillage animal.... Il analyse les rôles joués par les haies existantes et comment les renforcer en modifiant l'itinéraire d'entretien ou en intervenant sur celles-ci : changement d'outil de taille, travail de reprise, recépage, regarnissage des trouées, élargissement d'emprise.... Autant d'actions simples qui leur rendent souvent leur fonctionnalité, notamment par rapport à l'érosion. Et dans un second temps, si besoin, il peut être proposé de planter de nouvelles haies ou d'accompagner la végétation spontanée pour créer de nouveaux linéaires.

A l'issue du travail de terrain, un plan reprenant les travaux préconisés est proposé et discuté avec le propriétaire. Mais le travail de l'association va plus loin, par l'accompagnement technique et financier des itinéraires de plantation, restauration de vieilles haies et accompagnement de la végétation spontanée, et en facilitant le développement de nouveaux outils de taille d'entretien, comme le sécateur hydraulique par exemple.

Enfin, ce diagnostic est aussi l'occasion d'évaluer l'opportunité de nouveaux dispositifs en faveur des haies proposés dans la PAC ou dans le cadre du PAEC Viaur : Bonus Haie et MAEC Entretien.

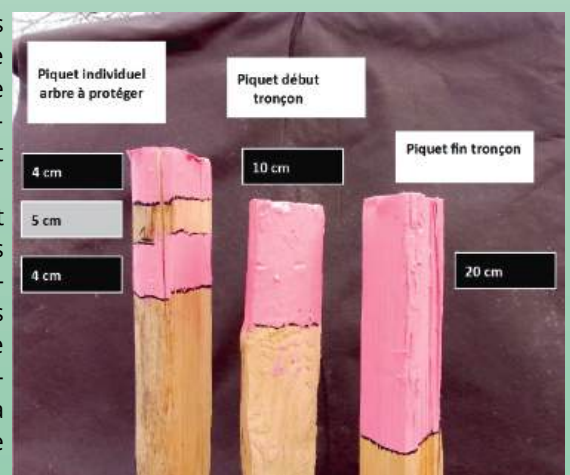
Compter ½ journée de terrain de disponibilité pour l'agriculteur (prise d'information/rendu).

Tester une signalétique pour protéger les haies et les arbres de bord de route

Les haies et alignements d'arbres de bord de voirie sont souvent les moins épargnés par les outils d'entretien. Côté champ, on les pousse en se disant qu'ils peuvent se développer de l'autre côté et de l'autre côté justement on les rabat pour des questions de sécurité et de visibilité. Et quand de nouveaux plants spontanés poussent, ils sont souvent fauchés ou étêtés et ils ne peuvent pas se développer.

Pourtant, ces linéaires jouent un rôle majeur vis-à-vis de l'érosion, tant côté champs que côté route, surtout s'ils sont sur talus ou en contrebas de la parcelle. Ils fixent le talus grâce à leurs racines, évitant pour l'agriculteur l'érosion progressive de sa parcelle et pour la collectivité des coulées de terre sur la route lors d'averses et les coûts de curage de fossés s'y rattachant. Ensuite, ils infiltrent une partie de l'eau de ruissellement et la stockent en sous-sol pour une réutilisation à l'échelle de la parcelle, lui évitant ainsi d'être évacuée rapidement par les réseaux de collecte d'eau de bords de route.

Il est donc primordial de les maintenir et de les renouveler, en leur laissant une largeur et un volume suffisant pour fonctionner et en ré-installant un couvert si nécessaire. Pour ce-faire, l'association AHP12 engage un programme de formation et sensibilisation à la gestion de ces linéaires bords de route. Elle va également tester une signalétique simple de bord de route permettant de repérer les arbres spontanés mais également les linéaires de haies plantées (ou recépées) par les propriétaires riverains, afin que ceux-ci ne soient pas fauchés.



La Forêt

L'accompagnement du CRPF

Marine LESTRADE - Responsable Aveyron – Lot - CRPF Occitanie

La forêt joue un rôle important sur le bassin Nauze-Congorbes. La pérennité du couvert forestier est favorable à une eau de qualité, la forêt épure l'eau et limite l'érosion des sols. Afin de conserver ce rôle protecteur, la gestion et l'exploitation forestière doit prendre en compte les enjeux liés à l'eau. Sur ce territoire, la forêt est essentiellement privée et couvre plus de 1 000 ha. Après un travail préparatoire (cartographie des enjeux forestiers), le CRPF va organiser à l'automne une réunion d'information à destination des propriétaires forestiers afin de les sensibiliser à la gestion durable des forêts et à la réglementation. Des diagnostics individuels seront également proposés gratuitement. Ces diagnostics comprennent un état des lieux des parcelles et des préconisations de coupes et travaux adaptées au contexte (faciès forestier, sol, climat, ...), aux enjeux (paysage, biodiversité, ressource en eau, ...) et aux motivations et contraintes des propriétaires. Propriétaires forestiers, n'hésitez pas à solliciter les conseils du CRPF !



La lutte contre l'érosion des sols

Suivi de parcelles, mise en place d'expérimentations

Vous voulez tester des pratiques permettant de réduire la vulnérabilité de vos parcelles aux aléas climatiques : sécheresse, orages violents... !

Nous pouvons vous accompagner afin d'identifier des itinéraires techniques, espèces, mélanges les mieux adaptés à vos besoins. Ce travail sera accompagné par la Chambre d'agriculture et par des relevés de biomasse, des analyses de sols ou encore de valeurs alimentaires...

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, projets... afin de mettre en place un protocole avec vous.

D'autres projets en cours

Le ruisseau de Ceignac retrouve un peu de son espace de liberté!

Pierre-Jean ICHARD - Technicien rivière - EPAGE Viaur



Lagune amont avant travaux

Suite à la sollicitation des élus de la commune de Calmont, et grâce à leur soutien et à celui de ses partenaires financiers, l'EPAGE Viaur a pu proposer un projet de désendiguement, suppression de contraintes latérales au niveau des anciennes lagunes de Ceignac.

Cette action novatrice s'articule avec les opérations dites « classiques » de mise en défens des cours d'eau développées dans le cadre du PPG Viaur. L'objectif de ce projet vise à « laisser un peu de place » au cours d'eau pour qu'il puisse déborder. Cette opération prévue à l'automne 2023 vient contre balancer l'imperméabilisation des sols sur ce territoire péri-urbain.

En complément, sur cet espace, une ou deux mares seront creusées, l'EPAGE projette aussi de s'associer à l'école du village pour réaliser quelques plantations avec les enfants. Enfin, des tables ainsi qu'un panneau explicatif seront mis en place afin que la population locale puisse s'approprier ce nouveau lieu de vie.

L'équipe de l'EPAGE envisage de suivre l'évolution de ce site sur le moyen voire long terme.

Agenda

Les Ateliers du PAT le mardi 31 octobre 2023

Rendez-vous à la salle des fêtes de Manhac à 10h30

Au programme :

10h30 : Accueil café

10h45 : Aides directes : **MAEC 2024**

11h30 : **Valoriser sa forêt paysanne** : accompagnements du CRPF

12h30 : Buffet offert sur réservation

13h45 : **La haie** : état des lieux, et accompagnements de l'Association AHP12

15h00 : **Démonstration du Sécateur hydraulique** chez Mr Vabre à Manhac avec l'entrepreneur Jean-Paul Bories de Naucelle



Rallye Eau et Erosion avec Frédéric Thomas

4 jours pour se pencher sur vos sols

Du 21 au 24 novembre 2023, nous avons le plaisir d'accueillir à nouveau Frédéric THOMAS, agriculteur engagé dans le non-labour, conférencier sur les cultures de couverture et santé des sols, expert en agriculture de conservation des sols.

Des tours de parcelles avec réalisation de profils de sols sont prévus sur plusieurs sous bassins versants du Viaur. L'objectif : observer vos sols à la loupe pour les comprendre et ajuster vos pratiques au plus près des besoins des cultures et de vos objectifs. Réservez d'ores et déjà vos dates !



Sur le territoire de
l'ancien
PAT Côte-Durenque

Rendez-vous le

Mardi 21 novembre

Sur le territoire du
PAT Nauze-Congorbes

Rendez-vous le

Mercredi 22 novembre

Sur le territoire du
PAT Vioulou-amont

Rendez-vous le

Judi 23 novembre

À Flavin
**Restitution des trois jour-
nées de terrain, échange
entre territoires...**

Rendez-vous le

Vendredi 24 novembre

Si vous êtes intéressé pour réaliser un profil de sol chez vous lors d'une de ces rencontres, merci de contacter Hélène POUGET au 06 21 16 53 03.

Plus d'informations sur l'organisation de ses rencontres vous seront transmises prochainement !



EPAGE Viaur (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Viaur)

10, cité du Paradis 12800 Naucelle

Hélène POUGET – Animatrice Agri Viaur – Espace Rural

Tél : 06 21 16 53 03 – mail : helene.pouget@epage-viaur.com

www.epage-viaur.com

Cette lettre est co-financée par l'agence de l'eau Adour-Garonne et les collectivités adhérentes à l'EPAGE Viaur

